

ARGUMENTAIRE

Protection de l'enfance, protection maternelle et infantile : qu'est-ce qu'être protégé ?

La protection des enfants est une préoccupation majeure dans toutes les sociétés. La Convention internationale des droits de l'enfant témoigne au plan juridique de l'engagement des nombreux pays signataires.

En France la loi du 5 mars 2007 relative à la protection de l'enfance a été présentée par ses concepteurs comme un texte visant à dépasser les seules prévention de la maltraitance et prise en charge des enfants en danger pour répondre plus globalement aux besoins de protection de l'enfance.

Ainsi l'inclusion dans la loi de dispositions de prévention généraliste dévolues essentiellement à la PMI devait-elle incarner cette approche globale. Quelles questions de fond soulève ce télescopage entre prévention et protection ?

En pratique, la loi répond-elle à cet objectif ? La prévention en santé familiale et infantile bénéficie-t-elle d'un regain d'élaboration et de moyens pour garantir une véritable approche prévenante et humanisante du travail auprès des familles dans le respect de leur cheminement ? Ne favorise-t-elle pas un processus de « vampirisation » d'une prévention généraliste par une logique de prévention-protection plus ciblée, à l'affût du risque de maltraitance ?

Quels effets aura sur le travail des équipes de PMI et des intervenants en protection de l'enfance auprès des familles, l'utilisation systématique de concepts tels que *l'information préoccupante, le partage d'informations et l'évaluation conjointe* ?

Plus généralement, les orientations des politiques publiques de protection de l'enfance, focalisées par la loi du 5 mars 2007, permettent-elles de protéger les enfants ? Comment les enjeux sociaux, psychologiques, éducatifs, économiques, culturels sont-ils pris en compte dans leur dimension de protection de l'enfance ? Comment les politiques publiques en cours, pour ce qui concerne par exemple le développement de l'offre d'accueil, la scolarité, les conditions de vie en famille, l'accès à la santé, contribuent-elles ou non à la protection des enfants ? La pression au développement des compétences dès le plus jeune âge, la course à la performance, l'accent mis sur les seules responsabilités individuelles des parents et de l'enfant ne contrarient-ils pas cette aspiration à protéger l'enfant en lui laissant vivre sa vie de bébé puis d'être en devenir ?

Comment dépasser la logique de conformation à une norme de protection pour aller vers celles de solidarité et de droit ?

En posant l'ensemble de ces questions, le colloque du SNMPMI apportera une contribution à la réflexion : pour les enfants, ici et dans le monde, qu'est-ce qu'être protégé ?

XXXV^e COLLOQUE

Colloque agréé pour la Formation Médicale Continue (FMC)

Syndicat National
des Médecins de Protection Maternelle
et Infantile

www.snmpmi.org - contact@snmpmi.org

65/67, rue d'Amsterdam - 75008 PARIS

Tél. : 01 40 23 04 10 - Fax : 01 40 23 03 12

Vendredi 27, samedi 28 novembre 2009

Protection de l'enfance, protection maternelle et infantile : , qu'est-ce qu'être protégé ?



PROGRAMME

Lieu du Colloque :
FACULTÉ DE MÉDECINE LARIBOISIÈRE
10, avenue de Verdun - 75010 Paris
Tél. : 01 57 27 86 23 - Fax : 01 57 27 85 41
Métro : Gare de l'Est

VENDREDI 27 NOVEMBRE 2009

8h30 — Accueil des participants

9h00 **INTRODUCTION DU COLLOQUE**

❖ Pierre SUESSER, président du SNMPMI

Modérateur : Pierre SUESSER

9h15 - 10h00 **Qu'est-ce qu'être protégé ? Comment la société aborde-t-elle le concept de protection dans les domaines de l'enfance, de la famille ?**

❖ François de SINGLY, sociologue

10h00 — Débat

10h15 - 11h **Comment la Convention internationale des droits de l'enfant envisage-t-elle la protection des enfants ?**

❖ Hugues FELTESSE, délégué général de la Défenseure des enfants

11h00 — Débat

11h15 — Pause

11h30 - 12h15 **En quoi les sociétés rendent-elles les enfants vulnérables ?**


❖ Jean-Claude FRITZ, politologue

12h15 — Débat

12h30 — Déjeuner

14h00 - 14h30 **La PMI à l'épreuve de la loi du 5 mars 2007 relative à la protection de l'enfance : un premier bilan** (introduction aux ateliers de l'après-midi)

❖ Marie-Christine COLOMBO, chef de service de PMI en Meurthe et Moselle, vice présidente du SNMPMI

14h45 - 16h15 —  **Quatre à cinq ateliers d'échanges d'expériences et de pratiques de terrain** autour des principaux enjeux posés par la loi sur la protection de l'enfance :

■ Prévention et protection de l'enfance ■ Soutien à la parentalité et protection de l'enfance ■ Informations préoccupantes et signalement ■ Évaluation et /ou co-évaluation et partenariat ■ Secret professionnel et partage d'information...

Chaque atelier traitera de l'ensemble des thématiques souhaitées par les participants.

16h15 — Pause

16h45 - 17h30 **Regard calé et décalé sur la PMI et la protection de l'enfance, à partir des débats de l'après-midi**

❖ Intervention-spectacle des « BATA CLOWNS » (troupe de clowns-analystes)

18h00 à 20h00 — **RÉUNION SYNDICALE**

SAMEDI 28 NOVEMBRE 2009

8h30 — Accueil des participants

Modérateur : Jean-Louis LE RUN, psychiatre, psychanalyste

9h00 - 10h30  **TABLE RONDE** **La PMI et ses partenaires à l'épreuve de la loi sur la protection de l'enfance**

❖ Marie-Blandine BASALO, médecin de l'Education nationale, Secrétaire générale SNAMSPEN

❖ Michèle CREOFF, Directrice-adjointe enfance famille 94

❖ Muriel EGLIN, Juge des enfants Bobigny

❖ Françoise LEGLISE, Association nationale des assistants sociaux

❖ Bruno PERCEBOIS, SNMPMI

10h30 — Débat

11h00 — Pause

11h15 - 11h45 **Une clinique ordinaire à l'épreuve du politique** (protection des enfants et situation de migration)

❖ Danièle DELOUVIN et Marie-José VILLAIN, psychologues en PMI

11h45 - 12h00 — Débat

12H00 - 12h30 **Modes d'accueil et protection des enfants**

❖ Karine METAYER, UNIOPSS

12h30 — Débat

12h45 — Déjeuner

Modérateur : Bénédicte CAUCAT, médecin de PMI

De la protection à la solidarité et au droit

14h15 - 15h30 **Quelle prévention et quelles protections pour l'enfant et sa famille, dans une société de la performance ?**

❖ Sylviane GIAMPINO, psychologue petite enfance et psychanalyste

❖ Jean-Luc MARTIN, représentant de la FCPE Paris

15h30 - 15h45 — Débat

15h45 **CONCLUSION DU COLLOQUE : Protection, prévention et solidarité**

❖ Yvette GAUTIER et Anne ROUDAUT, médecins de PMI, SNMPMI

Les intitulés indiqués pour les interventions correspondent aux thématiques souhaitées mais ne constituent pas des titres, lesquels seront naturellement du ressort des intervenants.